

TRASAR™ TRAC102

RUBRIQUE 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit: TRASAR™ TRAC102

Type de substance Mélange

UFI : 96VU-1506-E997-SD8G

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Utilisation de la substance/du mélange : TRAITEMENT EN CIRCUIT FERMÉ

Utilisations identifiées : Traitement des eaux de refroidissement en boucle fermée

Restrictions d'emploi recommandées : Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

Société : NALCO FRANCE SAS
10 avenue Aristide Briand
92220 Bagneux
France
+ 33 (0) 3 28 16 28 00
Pour les informations de sécurité relatives au projet, veuillez
contacter msdseame@nalco.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Numéro d'appel d'urgence : +33 975182341
+32-(0)3-575-5555 Trans-Européen

Numéro téléphonique du centre anti-poison : +33-(0)145-42-59-59 ORFILA Centre antipoison

Date de Compilation/Révision : 05.12.2022

Nombre De Version: 3.0

RUBRIQUE 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Corrosion cutanée, Catégorie 1	H314
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318
Toxicité reproductrice, Catégorie 1B	H360FD

La classification de ce produit est basée sur le pH extrême (en conformité avec la législation européenne).

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

TRASAR™ TRAC102

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mention de danger : H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
 H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

Conseils de prudence : **Prévention:**
 P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ une protection auditive.

Intervention:
 P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
 P304 + P340 + P310 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
 P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

Elimination:
 P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:
 Tetraborate de sodium Métasilicate disodique

Étiquetage exceptionnel pour : Contient: Mercaptobenzothiazole-2 de sodium Peut produire
 mélanges spéciaux une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.2 Mélanges****Composants dangereux**

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No REACH	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
Nitrite de sodium	7632-00-0 231-555-9 01-2119471836-27	Matières solides comburantes Catégorie 3; H272 Toxicité aiguë Catégorie 3; H301 Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Catégorie 1; H400	2.5 - < 5

TRASAR™ TRAC102

		Matières solides comburantes Catégorie 3 50 - 100 % Liquides comburants Catégorie 3 50 - 100 % M = 1	
Tetraborate de sodium	1330-43-4 215-540-4 01-2119490790-32	Toxicité reproductrice Catégorie 1B; H360FD	2.5 - < 4.5
Métasilicate disodique	6834-92-0 229-912-9 01-2119449811-37	Corrosion cutanée Catégorie 1B; H314 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3; H335	1 - < 2.5
nitrate de sodium	7631-99-4 231-554-3 01-2119488221-41	Matières solides comburantes Catégorie 3; H272 Irritation oculaire Catégorie 2; H319	1 - < 2.5
Tolyltriazole de sodium	64665-57-2 265-004-9 01-2119980062-42	Toxicité aiguë Catégorie 4; H302 Toxicité aiguë Catégorie 4; H332 Corrosion cutanée Sous-catégorie 1B; H314 Lésions oculaires graves Catégorie 1; H318 Toxicité reproductrice Catégorie 2; H361 Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique Catégorie 2; H411	0.25 - < 0.5
Mercaptobenzothiazole-2 de sodium	2492-26-4 219-660-8 01-2119493018-35	Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux Catégorie 1; H290 Corrosion cutanée Catégorie 1C; H314 Lésions oculaires graves Catégorie 1; H318 Sensibilisation cutanée Catégorie 1; H317 Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique Catégorie 1; H410	0.1 - < 0.25
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :			
Hydroxyde de sodium	1310-73-2 215-185-5 01-2119457892-27	Corrosion cutanée Catégorie 1A; H314 Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux Catégorie 1; H290 Corrosion cutanée Catégorie 1A H314 >= 5 % Corrosion cutanée Catégorie 1B H314 2 - < 5 % Irritation cutanée Catégorie 2 H315 0.5 - < 2 % Irritation oculaire Catégorie 2 H319 0.5 - < 2 %	0.25 - < 0.5

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4. PREMIERS SECOURS**4.1 Description des premiers secours**

En cas d'inhalation : Transférer la personne à l'air frais.
Traiter de façon symptomatique.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes
apparaissent.

TRASAR™ TRAC102

En cas de contact avec la peau	: Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Laver les vêtements avant de les remettre. Nettoyer méticuleusement les chaussures avant de les réutiliser. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.
En cas de contact avec les yeux	: Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.
En cas d'ingestion	: Se rincer la bouche à l'eau. Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.
Protection pour les secouristes	: En cas d'urgence, évaluez le danger avant d'agir. Ne vous exposez pas à des risques de blessure. Dans le doute, contactez les agents. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir section 11 pour plus d'informations concernant les effets sur la santé et les symptômes.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement	: Traiter de façon symptomatique.
------------	-----------------------------------

RUBRIQUE 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Moyens d'extinction inappropriés	: Aucun(e) à notre connaissance.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	: Ininflammable et incombustible.
Produits de combustion dangereux	: Non applicable

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers	: Utiliser un équipement de protection individuelle.
Autres informations	: Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

TRASAR™ TRAC102

RUBRIQUE 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Conseil pour les non-secouristes : Assurer une ventilation adéquate.
Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et dans le sens opposé au vent.
Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.
Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.
S'assurer que le nettoyage est effectué uniquement par un personnel qualifié
Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.
- Conseil pour les secouristes : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas laisser entrer en contact avec le sol, les eaux de surface ou souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.
Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).
Éliminer les traces en déversant de l'eau.
En cas de déversement important, bloquer ou contenir les substances déversées afin que l'écoulement n'atteigne pas les voies d'eau.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

RUBRIQUE 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas ingérer. Ne pas respirer les pulvérisations, vapeurs.
Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
Se laver les mains soigneusement après manipulation.
N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.
- Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation. Fournir les équipements nécessaires

TRASAR™ TRAC102

permettant de rincer ou laver abondamment les yeux et le corps rapidement en cas de contact ou de projection.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir hors de portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Entreposer dans des conteneurs appropriés bien étiquetés.
- Matière appropriée : Les données suivantes de compatibilité sont suggérées basé sur des données semblables et/ou l'expérience de l'industrie. Acier inoxydable 304, Acier inoxydable 316L, caoutchouc naturel, Polyéthylène haute densité, Polypropylène, PTFE, Perfluoroélastomère, Fluoroélastomère
- Matière non-appropriée : Les données suivantes de compatibilité sont suggérées basé sur des données semblables et/ou l'expérience de l'industrie. Acier au carbone C1018, Résine époxyphénoliques cuites

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : TRAITEMENT EN CIRCUIT FERMÉ

RUBRIQUE 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1 Paramètres de contrôle****Limites d'exposition professionnelle**

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Tetraborate de sodium	1330-43-4	VME	1 mg/m3	FR VLE
Autres informations	R1B	Toxique pour la reproduction de catégorie 1B - Substances devant être assimilées à des substances toxiques pour la reproduction pour l'homme		
	Valeurs limites indicatives			
Hydroxyde de sodium	1310-73-2	VME	2 mg/m3	FR VLE
Autres informations	Valeurs limites indicatives			

DNEL

Nitrite de sodium	:	Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: court terme - systémique Valeur: 2 mg/m3
		Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: long terme - systémique Valeur: 2 mg/m3

TRASAR™ TRAC102

Métasilicate disodique	:	Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Dermale Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 1.49 mg/kg
		Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 6.22 mg/m3
nitrate de sodium	:	Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Dermale Effets potentiels sur la santé: long terme - systémique 20.8 mg/kg
		Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: long terme - systémique Valeur: 36.7 mg/m3
Mercaptobenzothiazole-2 de sodium	:	Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Dermale Effets potentiels sur la santé: court terme - systémique 2.8 mg/kg
		Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: court terme - systémique Valeur: 10 mg/m3
		Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: court terme - local Valeur: 1 mg/m3
		Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Dermale Effets potentiels sur la santé: long terme - systémique
		Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: long terme - systémique Valeur: 10 mg/m3
		Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: long terme - local Valeur: 1 mg/m3
Hydroxyde de sodium	:	Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux Valeur: 1 mg/m3
		Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux Valeur: 1 mg/m3

PNEC

Nitrite de sodium	:	Eau douce Valeur: 0.0054 mg/l
		Eau de mer

TRASAR™ TRAC102

		Valeur: 0.00616 mg/l
		Libération intermittente Valeur: 0.0054 mg/l
		STP Valeur: 21 mg/l
		Sédiment d'eau douce Valeur: 0.0195 mg/kg
		Sédiment marin Valeur: 0.0223 mg/kg
		Sol Valeur: 0.000733 mg/kg
Métasilicate disodique	:	Eau douce Valeur: 7.5 mg/l
		Eau de mer Valeur: 1 mg/l
		Utilisation/dégagement intermitent Valeur: 7.5 mg/l
		Station de traitement des eaux usées Valeur: 1000 mg/l
nitrate de sodium	:	Eau douce Valeur: 0.45 mg/l
		Eau de mer Valeur: 0.045 mg/l
		Libération intermittente Valeur: 4.5 mg/l
		STP Valeur: 18 mg/l
Mercaptobenzothiazole-2 de sodium	:	Eau douce Valeur: 0.0041 mg/l
		Eau de mer Valeur: 0.00041 mg/l
		Libération intermittente Valeur: 0.005 mg/l
		STP Valeur: 0.3 mg/l
		Sédiment d'eau douce Valeur: 0.147 mg/kg
		Sédiment marin Valeur: 0.0147 mg/kg
		Sol Valeur: 0.027 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

TRASAR™ TRAC102

Mesures techniques appropriées

Système efficace de ventilation par aspiration.

Maintenir les concentrations dans l'air au-dessous des standards d'exposition professionnelle.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation. Fournir les équipements nécessaires permettant de rincer ou laver abondamment les yeux et le corps rapidement en cas de contact ou de projection.

Protection des yeux/du visage (EN 166) : Lunettes de sécurité à protection intégrale
Écran facial

Protection des mains (EN 374) : Mesures de prévention recommandées pour la protection de la peau
Gants
Caoutchouc nitrile
caoutchouc butyle
Délai de résistance à la perméation: 1 - 4 heures
Épaisseur minimale de 0.7 mm pour le butyle et de 0.4 mm pour le nitrile ou équivalent (se référer aux conseils des fabricants/distributeurs de gants).
Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.

Protection de la peau et du corps (EN 14605) : Équipements de protection individuelle comprenant : gants de protection appropriés, lunettes de sécurité et tenue de protection incluant des chassures de sécurité adaptées

Protection respiratoire (EN 143, 14387) : Lorsque le risque d'atteinte des voies respiratoire ne peut pas être écarté ou suffisamment limité (que ce soit par des moyens techniques, de protection collective, des méthodes de travail ou des procédures d'utilisation), envisager l'utilisation d'un équipement de protection respiratoire homologué EU (89/656/EEC, (EU) 2016/425) et équipé d'un filtre de type : B-P

Les recommandations concernant les équipements de protection individuelle (EPI) données ci-dessus ont été faites de bonne foi sur la base des conditions d'utilisation habituelles. Le choix des EPI doit toujours être complété en fonction d'une évaluation des risques appropriée et en accord avec le programme de gestion des EPI.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Mettre en place une cuve de rétention dans la zone de stockage des cuves

RUBRIQUE 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : liquide

Couleur : rouge foncé

TRASAR™ TRAC102

Odeur	: inodore
Point d'éclair	: ne forme pas d'étincelles
pH	: 11.1 - 11.8, 100 %
Caractéristiques de la particule	
Evaluation	: sans objet
Taille des particules	: sans objet
Répartition de la taille des particules	: sans objet
Empoussiérage	: sans objet
Surface spécifique	: sans objet
Charge de surface/Potentiel zêta	: sans objet
Forme	: sans objet
Crystallinité	: sans objet
Traitement de surface /Revêtements	: sans objet
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
Point de fusion/point de congélation	: POINT DE CONGÉLATION: -29 °C, ASTM D-1177
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: 100 °C
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: similaire à l'eau
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité et / ou densité relative	: 1.1 - 1.12 (25 °C) ASTM D-1298
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: complètement soluble
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau (valeur log)	: Donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	: Donnée non disponible
Décomposition thermique	: Donnée non disponible
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible

TRASAR™ TRAC102

Propriétés explosives : Donnée non disponible

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Sensibilité aux chocs : Ne devrait pas être sensible aux chocs mécaniques.

RUBRIQUE 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Températures extrêmes

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Non applicable

RUBRIQUE 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables : Inhalation, Contact avec les yeux, Contact avec la peau

Toxicité

Produit

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : > 2,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Toxicité aiguë par voie cutanée : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

TRASAR™ TRAC102

Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
Cancérogénicité	: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
Effets sur la reproduction	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Ne contient pas de composé listé comme mutagène
Tératogénicité	: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
Toxicité par aspiration	: Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

Composants

Toxicité aiguë par voie orale	: Nitrite de sodium DL50 Rat: 180 mg/kg
	Métasilicate disodique DL50 Rat: 500 mg/kg
	nitrate de sodium DL50 Rat: 4,346 mg/kg
	Tolyltriazole de sodium DL50 Rat: 1,310 mg/kg Estimation de la toxicité aiguë : 1,310 mg/kg
	Mercaptobenzothiazole-2 de sodium DL50 Rat: 2,100 mg/kg

Composants

Toxicité aiguë par inhalation	: Tolyltriazole de sodium CL50 Rat: > 1.5 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: poussières/brouillard Estimation de la toxicité aiguë : 1.5 mg/l Atmosphère de test: poussières/brouillard
-------------------------------	--

Composants

Toxicité aiguë par voie cutanée	: Métasilicate disodique DL50 Rat: > 5,000 mg/kg
	nitrate de sodium DL50 Rat: > 5,000 mg/kg
	Mercaptobenzothiazole-2 de sodium DL50 Lapin: > 7,980 mg/kg

TRASAR™ TRAC102

Effets potentiels sur la santé

Yeux	: Provoque de graves lésions des yeux.
Peau	: Provoque des brûlures graves de la peau.
Ingestion	: Provoque des brûlures de l'appareil digestif.
Inhalation	: Peut provoquer une irritation du nez, de la gorge et des poumons.
Exposition chronique	: Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Expérience de l'exposition humaine

Contact avec les yeux	: Rougeur, Douleur, Corrosion
Contact avec la peau	: Rougeur, Douleur, Corrosion
Ingestion	: Corrosion, Douleur abdominale
Inhalation	: Irritation respiratoire, Toux

11.2 Informations sur les autres dangers

Autres informations	: Une étude sur l'ingestion périodique de 120 ppm de mercaptobenzothiazole dans le régime alimentaire d'animaux de laboratoire n'a montré aucun effet.
----------------------------	--

RUBRIQUE 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Écotoxicité

Produit

Effets sur l'environnement	: Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.
Toxicité pour les poissons	: 96 Heure CL50 <i>Lepomis macrochirus</i> (Crapet arlequin): > 1,000 mg/l Substance d'essai: Produit similaire 96 Heure CL50 <i>Oncorhynchus mykiss</i> (Truite arc-en-ciel): 200 mg/l Substance d'essai: Produit similaire 96 Heure CL50 Turbot: > 2,000 mg/l Substance d'essai: Produit similaire 96 Heure NOEC <i>Lepomis macrochirus</i> (Crapet arlequin): 100 mg/l Substance d'essai: Produit similaire 96 Heure NOEC Turbot: 2,000 mg/l Substance d'essai: Produit similaire
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.	: 48 Heure CL50 <i>Daphnia magna</i> (Grande daphnie): 670 mg/l

TRASAR™ TRAC102

Substance d'essai: Produit similaire

48 Heure NOEC Daphnia magna (Grande daphnie):
400 mg/l

Substance d'essai: Produit similaire

Toxicité pour les algues : Donnée non disponible

Composants

Toxicité pour les poissons : Nitrite de sodium
96 h CL50 Poisson: < 1 mg/l

Tetraborate de sodium
96 h CL50 Poisson: 74 mg/l

Métasilicate disodique
96 h CL50 Poisson: 210 mg/l
96 h CL50 Zebra Danio: 210 mg/l
Méthode: ISO 7346-1
BPL: non

nitrate de sodium
96 h CL50: > 4,000 mg/l

Tolyltriazole de sodium
96 h CL50 Cyprinodon variegatus (Cyprinodon): 55 mg/l
Substance d'essai: L'information fournie est basée sur
les données de substances similaires.

Mercaptobenzothiazole-2 de sodium
96 h CL50: 0.73 mg/l

Composants

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques. : Métasilicate disodique
48 h CE50 Daphnia magna: 1,700 mg/l
Méthode: EU C.2

Tolyltriazole de sodium
48 h CE50 Daphnia galeata (Daphnie): 8.58 mg/l
Substance d'essai: L'information fournie est basée sur
les données de substances similaires.

Hydroxyde de sodium
48 h CE50 Daphnia magna (Grande daphnie): 40 mg/l

Composants

Toxicité pour les algues : Tetraborate de sodium
72 h CE50 Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue): 52.4 mg/l
Substance d'essai: L'information fournie est basée sur
les données de substances similaires.

Métasilicate disodique
72 h CE50 Desmodesmus subspicatus (algues vertes):
207 mg/l
Méthode: DIN 38412

Tolyltriazole de sodium

TRASAR™ TRAC102

72 h CE50 Plante aquatique: 53 mg/l

Composants

Toxicité pour les bactéries : Métasilicate disodique
3 h CE50 Micro-organismes des eaux usées: > 100 mg/l
Méthode: OECD 209

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit

Biodégradabilité : Ce produit est composé à plus de 95% de substances inorganiques auxquelles une valeur de biodégradation n'est pas applicable.
Résultat: Non applicable - inorganique

CARBONE ORGANIQUE TOTAL (COT): 37,000 mg/l (Produit)

Demande biologique en oxygène (DBO): 703 mg/l

Demande chimique en oxygène (DCO): 25,000 mg/l (Produit)

Composants

Biodégradabilité : Nitrite de sodium
Résultat: Non applicable - inorganique

Tetraborate de sodium
Résultat: Non applicable - inorganique

Métasilicate disodique
Résultat: Non applicable - inorganique

nitrate de sodium
Résultat: Non applicable - inorganique

Tolyltriazole de sodium
Résultat: Faiblement biodégradable

Mercaptobenzothiazole-2 de sodium
Résultat: Faiblement biodégradable

Hydroxyde de sodium
Résultat: Non applicable - inorganique

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit

Bioaccumulation : Cette préparation ou ce produit n'est pas supposé être bioaccumulable

Composants

Bioaccumulation : Nitrite de sodium
Une bioaccumulation est peu probable.

: Métasilicate disodique

TRASAR™ TRAC102

Une bioaccumulation est peu probable.

: Mercaptobenzothiazole-2 de sodium
Une bioaccumulation est peu probable.

: Hydroxyde de sodium
étude scientifiquement injustifiée

12.4 Mobilité dans le sol

Produit

Cette substance est soluble dans l'eau et devrait y rester.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit

Evaluation : Cette substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0.1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Aucun effet néfaste supposé.

RUBRIQUE 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.
Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.
Disposer des déchets dans une installation approuvée pour le traitement des déchets.

Emballages contaminés : Éliminer comme produit non utilisé.
Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

Guide pour la sélection du code déchet : Déchets inorganiques contenant des substances dangereuses. Si ce produit est utilisé dans un procédé ultérieur, l'utilisateur final devra redéfinir et attribuer le code du

TRASAR™ TRAC102

catalogue européen des déchets le plus approprié. Il est de la responsabilité du producteur du déchet de déterminer la toxicité et les propriétés physiques de la matière générée afin de définir les méthodes d'identification du déchet et d'élimination appropriées en accord avec la réglementation européenne applicable (Directive EU 2008/98/EC) et la réglementation locale.

RUBRIQUE 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

L'expéditeur est responsable de s'assurer que l'emballage, l'étiquetage, et les inscriptions sont conformes au mode de transport sélectionné.

Transport par route (ADR/ADN/RID)

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification:	Non applicable
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU:	PRODUIT NON RÉGLEMENTÉ POUR LE TRANSPORT
14.3 Classe(s) de danger pour le transport:	Non applicable
14.4 Groupe d'emballage:	Non applicable
14.5 Dangers pour l'environnement:	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Non applicable

Transport aérien (IATA)

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification:	Non applicable
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU:	PRODUIT NON RÉGLEMENTÉ POUR LE TRANSPORT
14.3 Classe(s) de danger pour le transport:	Non applicable
14.4 Groupe d'emballage:	Non applicable
14.5 Dangers pour l'environnement:	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Non applicable

Transport maritime (IMDG/IMO)

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification:	Non applicable
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU:	PRODUIT NON RÉGLEMENTÉ POUR LE TRANSPORT
14.3 Classe(s) de danger pour le transport:	Non applicable
14.4 Groupe d'emballage:	Non applicable
14.5 Dangers pour l'environnement:	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Non applicable
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI:	Non applicable

RUBRIQUE 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

TRASAR™ TRAC102

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

Ce produit est réglementé (il contient des substances soumises à signalement ou à restrictions) par le règlement (EU) 2019/1148 (précurseurs d'explosifs) : toutes les transactions suspectes ainsi que les disparitions et vols significatifs doivent être signalés au point de contact national désigné.

Seveso III: Directive : Non applicable
2012/18/UE du Parlement
européen et du Conseil
concernant la maîtrise des
dangers liés aux accidents
majeurs impliquant des
substances dangereuses.

REACH - Listes des : Ce produit contient des substances extrêmement préoccupantes
substances extrêmement (Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH), Article 57).
préoccupantes candidates en Tetraborate de sodium 1330-43-4
vue d'une autorisation
(Article 59).

REGLEMENTATIONS INTERNATIONALES

NSF PROGRAMME D'ENREGISTREMENT DES COMPOSES NON-ALIMENTAIRES (Ancienne liste
USDA des substances de propriété et composés non-alimentaires):

Numéro d'enregistrement NSF pour ce produit:: 140965

Ce produit est acceptable pour le traitement des eaux de refroidissement et d'autoclave (G5) à l'intérieur et
autour des zones de transformation des aliments. Ce produit est acceptable pour traiter les chaudières, les
conduites de vapeur, et/ou les systèmes de refroidissement (G7) lorsque ni l'eau traitée, ni la vapeur
produite ne peuvent entrer en contact avec des produits comestibles à l'intérieur et autour des zones de
transformation des aliments.

LOIS INTERNATIONALES SUR LE CONTRÔLE DES PRODUITS CHIMIQUES

CANADA

La substance (les substances) dans cette préparation sont inclus dans ou a exempté de la Liste de
Substance Domestique (le DSL).

Inventaire TSCA des Etats-Unis

Dans l'inventaire de la TSCA ou conforme à la partie afférente concernant les substances actives

RÈGLEMENTATION NATIONALE: France

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9): non
déterminé

RÈGLEMENT NATIONAL, ALLEMAGNE

Classe de contamination de : WGK 3
l'eau (Allemagne) Classification selon AwSV, annexe 1

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour la (les) substance(s) composant ce matériel ou
pour le matériel même.

TRASAR™ TRAC102**RUBRIQUE 16. AUTRES INFORMATIONS**

Méthode utilisée pour déterminer la classification selon le

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Classification	Justification
Corrosion cutanée 1, H314	Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Lésions oculaires graves 1, H318	Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Toxicité reproductrice 1B, H360FD	Méthode de calcul

Texte complet pour phrase H

H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H360FD	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits

TRASAR™ TRAC102

chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Autres informations

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité : Monographies du CIRC sur l'évaluation des risques cancérogènes des produits chimiques pour les humains, Genève: Organisation mondiale de la santé, Centre international de recherche sur le cancer.

Les documents et sources de données clé éventuelles ayant pu être utilisés conjointement aux estimations ressortant du jugement d'un expert pour compiler la feuille technique sur la sécurité : réglementations/directives européennes (notamment (EC) No 1907/2006, (EC) No 1272/2008) données du fournisseur, inter-net, ESIS, IUCLID, ERICards, données officielles non européennes et autres sources de données.

Rédigé par : Regulatory Affairs

Les nombres figurant dans les FDS utilisent le format 1,000,000 = 1 million et 1,000 = Mille. 0.1=1 dixième et 0.001 1 millième.

INFORMATIONS RÉVISÉES : Les modifications importantes apportées aux informations réglementaires et aux informations de santé sont signalées dans cette révision par un trait dans la marge gauche de la fiche de données de sécurité.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Annexe : Scénarios d'exposition

scénario d'exposition: Traitement des eaux de refroidissement en boucle fermée

Life Cycle Stage	:	Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels.
Domaine d'utilisation	:	SU4 Fabrication de produits alimentaires SU5 Fabrication de textiles, cuir, fourrure SU6b Fabrication de pulpe, papier et produits papetiers SU6a Fabrication de bois et produits à base de bois SU7 Imprimerie et reproduction d'enregistrements

TRASAR™ TRAC102

SU8	Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers)
SU9	Fabrication de substances chimiques fines
SU 10	Formulation [mélange] de préparations et/ ou reconditionnement (sauf alliages)
SU11	Fabrication de produits en caoutchouc
SU12	Fabrication de produits en matières plastiques, y compris formulation et conversion
SU13	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques, p. ex. plâtre, ciment
SU14	Fabrication de métaux de base, y compris les alliages
SU15	Fabrication de produits métalliques, à l'exclusion des machines et équipements
SU17	Fabrication générale, p. ex. machines, équipements, véhicules, autres matériels de transport
SU23	Fourniture d'électricité, de vapeur, de gaz, d'eau et traitement des eaux usées

Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour:

Catégorie de rejet dans l'environnement	:	ERC7	Utilisation industrielle de substances en systèmes clos
Quantité journalière par site	:	100 kg	
Type de Station de Traitement des Eaux Usées	:	aucun(e)	

Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour:

Catégorie de procédé	:	PROC8a	Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées
Durée d'exposition	:	15 min	
Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	:	Intérieur	
			Un système de ventilation locale n'est pas requis.
Ventilation générale		Vitesse de ventilation par heure:	1
Protection de la peau	:	voir section 8	
Protection respiratoire	:	voir section 8	

Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour:

TRASAR™ TRAC102

Catégorie de procédé	:	PROC3	Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)
Durée d'exposition	:	60 min	
Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	:	Intérieur	
			Un système de ventilation locale n'est pas requis.
Ventilation générale		Vitesse de ventilation par heure:	1
Protection de la peau	:	voir section 8	
Protection respiratoire	:	voir section 8	

Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour:

Catégorie de procédé	:	PROC15	Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Durée d'exposition	:	60 min	
Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	:	Intérieur	
			Un système de ventilation locale n'est pas requis.
Ventilation générale		Vitesse de ventilation par heure:	1
Protection de la peau	:	voir section 8	
Protection respiratoire	:	voir section 8	

Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour:

Catégorie de procédé	:	PROC28	Maintenance manuelle (nettoyage et réparation) de machines
Durée d'exposition	:	240 min	
Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	:	Intérieur	
			Un système de ventilation locale n'est pas requis.
Ventilation générale		Vitesse de ventilation par heure:	1
Protection de la peau	:	voir section 8	
Protection respiratoire	:	voir section 8	